

Image not found or type unknown



Pré-engagement de caution solidaire

Par **Vivette**, le **22/08/2014** à **08:46**

La société SODERE impose un pré-engagement de caution solidaire "en aveugle" pour valider une demande de réservation de logement étudiant à Besançon. Mais si ce logement n'est pas proposé à temps pour la rentrée, et que je dois m'engager auprès d'un autre bailleur, suis-je déchargée de ce pré-engagement ?

Merci pour vos lumières sur la validité légale de ce procédé.

Vivette